

# Une “tulipe” peu ordinaire

*Le Calvinisme en question*

Egbert Egberts

## Table des matières

Introduction	3
Où tout a commencé	7
Le libre arbitre avant Augustin	7
Pélage	13
La lettre à Démétrias	18
Augustin contre Pélage	20
Au temps de la Réforme	26
Sur le libre arbitre	28
Le traité de la prédestination	29
La contestation : Arminius	35
Le libre arbitre	35
La prédestination	37
Les cinq articles des Remontrants	44
Le contrôleur aérien	49
La préscience	50
"Prédéterminator" ?	52
Souveraineté et résistance	56
Deux volontés ?	59
Résister à Dieu : impossible ?	61
La tulipe calviniste	67
1. La corruption totale	67
La doctrine réformée	67
Ce qu'enseigne la Bible	68
La mort spirituelle	70
Né de nouveau, oui, mais quand ?	71
L'échelle d'Engel	76
Ephésiens 2.1-10	79
2. Une élection sans conditions	87
La doctrine réformée	87
Ce qu'enseigne la Bible	89
Romains 9-11	90

Ephésiens 1.3-14	111
Une doctrine biblique ?	121
3. Une réconciliation – ou expiation – limitée	127
La doctrine réformée	127
Ce qu’enseigne la Bible	130
La Bible le prouve-t-elle ?	130
Une réconciliation limitée ?	132
La foi qui sauve est-elle un don de Dieu ?	136
“Tout ce que le Père me donne” (Jean 6)	138
4. Une grâce à laquelle on ne résiste pas	145
La doctrine réformée	145
Ce qu’enseigne la Bible	147
Un sourire irrésistible	152
Tyr et Sidon	154
Actes 13.48	156
5. La persévérance des saints	161
La doctrine réformée	161
Ce qu’enseigne la Bible	162
Le fondement	163
Persévérance et apostasie	167
Conclusion	180
Conclusion	183
Sources	191

Du même auteur :

Chez le même éditeur :

*Apocalypse, la mémoire du futur* (2013)

Aux éditions Excelsis :

*Voyage au cœur de la vie* (1996, 2013).

*La tente de Dieu dans le désert des hommes* (1997, 2011).

*Suivre Jésus, le chemin tracé par l'Évangile selon Marc* (1999).

Sur le site **www.croiretcomprendre.be** sous forme d'ebook :

*Le catéchisme de l'Église Catholique* (1998).

*Echos de ta voix, repères sur ma voie* (1998, 2016).

*Suivre l'Agneau de Dieu – 1 et 2 Pierre* (2007, 2012).

*Le petit livre du bonheur* (2011).

*Prier le Notre Père* (2011).

*Pourquoi je suis créationniste* (2012).

*Le choc de la vie* (2015)

Il est possible de correspondre avec l'auteur via ce même site.

Sur <http://solascientia.blogspot.be/>

*La Genèse, sola scriptura ou sola scientia ?* (2012)

ISBN 978-2-36957-136-0

© 2016, Egbert Egberts

[www.croiretcomprendre.be](http://www.croiretcomprendre.be)

Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ni transmis sous une forme quelconque, que ce soit par des moyens électroniques ou mécaniques, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout stockage ou report de données sans la permission écrite de l'éditeur.

Sauf autre mention, les citations bibliques proviennent de la Bible à la Colombe (1978, Société Biblique Française).

Ce livre a été publié sous la division auto publication '**Publiez votre livre !**' des Editions l'Oasis. Les Editions l'Oasis déclinent toute responsabilité concernant d'éventuelles erreurs, aussi bien typographiques que grammaticales, et ne sont pas forcément en accord avec certains détails du contenu des livres publiés sous cette forme.

Dépôt légal: 4e trimestre 2016.

Imprimé en France.



9, Rte d'Oupia, 34210 Olonzac, France  
Tél (33) (0) 468 32 93 55  
Fax (33) (0) 468 91 38 63  
Email: [contact@editionsoasis.com](mailto:contact@editionsoasis.com)

Boutique en ligne sécurisée sur [www.editionsoasis.com](http://www.editionsoasis.com).

Vous avez écrit un livre, et vous cherchez un éditeur? Vous pouvez publier votre livre via Editions l'Oasis! RDV sur notre site, rubrique 'Publiez votre livre !' pour plus d'information.

## Introduction

**T**iens, un livre de botanique ? Non, pas vraiment. Ou plutôt, peut-être bien, mais de botanique théologique, si toutefois cela existe !

Il se fait que la tulipe a servi d'acronyme, en anglais, à la doctrine calviniste, doctrine qui s'est particulièrement bien enracinée dans le sol du pays de mes pères. J'y ai grandi dans les églises héritières d'Abraham Kuiper, grand théologien réformé et premier ministre des Pays-Bas au 19<sup>e</sup> siècle. J'y ai même fréquenté l'école primaire Jean Calvin, ou, en néerlandais, Johannes Calvijn (et nous pensions probablement tous que ce Calvijn était un Hollandais !)

Pourquoi écrire sur la tulipe calviniste ?

Nous vivons aujourd'hui un renouveau de la doctrine réformée et dans nos écoles de théologie, en francophonie, nous sommes entourés de plus en plus d'un néo-calvinisme militant et conquérant. Cela se remarque aussi par les titres et les auteurs en vogue chez nos éditeurs. Cela se voit encore dans le remplacement d'une eschatologie autrefois majoritairement prémillénariste par un amilléarisme aujourd'hui présent presque partout dans nos milieux évangéliques. Pour rappel, c'est l'idée que Jésus ne revient pas pour établir son règne millénaire sur la terre, mais que ce règne est une illustration du temps de l'Eglise aujourd'hui – nous serions donc actuellement en train de vivre dans le Millénium. Le corollaire à cela souvent rencontré est que Dieu n'aurait plus de projet avec le peuple d'Israël. Israël n'aurait donc aucune place particulière dans l'accomplissement des prophéties. Que cela se marie bien avec l'esprit du temps, on en conviendra.

Ce (néo-)calvinisme va souvent de pair avec une condamnation assez sévère de tout relent de doctrine arminienne (ou wesleyenne). Parfois, on présente une telle doctrine comme à peine chrétienne. Comme si la seule opinion théologique respectable et défendable était un calvinisme rigide.



Or, la réalité est différente. Je pense que l'on peut maintenir sans exagération que la Bible ne permet pas vraiment d'arriver à une doctrine inattaquable sur la question du libre arbitre. Depuis Augustin, cette question divise l'Eglise, et la Réforme a remis le problème sur le devant de la scène, notamment, mais pas seulement, par la doctrine exposée par Jean Calvin dans son *Institution chrétienne*, livre 3, chapitres 21-24. Le résumé très rapide de cette doctrine est que Dieu a de toute éternité élu un certain nombre de personnes au salut en Christ et qu'il a prédestiné tous les autres à la condamnation. La "tulipe" calviniste est une présentation schématique de cela en cinq points en réaction aux écrits des arminiens. Voici ces cinq points en français et, entre parenthèses, en anglais, pour faire ressortir le mot *tulip*.

Corruption totale des hommes	( <b>T</b> otal depravity).
Election sans conditions	( <b>U</b> nconditional election).
Réconciliation – ou expiation – limitée	( <b>L</b> imited atonement).
Grâce irrésistible	( <b>I</b> rresistible grace).
Persévérance des saints	( <b>P</b> erseverance of the saints).

L'ensemble constitue un schéma logique, où chaque élément conduit nécessairement au suivant.

L'acronyme de la tulipe semble avoir été trouvé en 1905 par le pasteur Cleland Boyd McAfee et a été popularisé par Loraine Boettner dans son livre *The Reformed Doctrine of Predestination* publié en 1932. Mais la doctrine trouve sa source dans les décisions du Synode de Dordrecht auxquelles je ferai largement référence plus loin.

Ce schéma si joliment logique est-il rigoureusement biblique ? Ou n'est-il tout au plus qu'une façon parmi d'autres pour expliquer ce que dit la Bible ? Peut-on faire justice aux textes bibliques sans adhérer à ce schéma et sans tomber dans l'hérésie ?

Voilà l'humble objectif de ce petit livre. Je ne veux pas y présenter une docte thèse sur ce que d'autres ont dit sur la question. Pour ne pas surcharger le texte de notes, j'ai choisi d'écrire un texte sans notes en bas de page. Cela en facilitera la lecture pour tout chrétien qui trouve ce genre de notes trop déroutant. Pour ceux qui veulent connaître les sources citées, j'ai ajouté un chapitre qui les reprend. Un astérisque (\*) dans le



texte indique l'existence d'une note, à l'exception du chapitre *Où tout a commencé*, où les astérisques auraient été fastidieux. Mon but est de nous remettre à l'écoute de la Bible, d'aider ceux qui se sentent mal à l'aise avec un schéma d'inspiration calviniste et de montrer que, de tout temps, des croyants ont compris les choses autrement.

Je n'ai pas voulu avant tout écrire un texte polémique, même s'il est impossible de l'éviter totalement. J'avoue être un peu fatigué d'un certain triomphalisme calviniste moderne, comme si la chose avait été définitivement tranchée en faveur du réformateur de Genève et de ses successeurs parfois lointains. Je voudrais donc remettre un peu d'équilibre dans les débats, sans pour autant tomber dans le travers d'un schéma rigide parallèle. Bien que je puisse comprendre qu'un schéma peut avoir sa place, je suis bien plus convaincu par la place massivement prioritaire de la Parole de Dieu. C'est elle qui doit toujours à nouveau remettre nos schémas en question, de peur que nous remplacions la Parole vivante du Seigneur par nos doctrines qui sont *toutes* frappées par le péché qui nous habite.

Tout schéma d'interprétation biblique doit être jugé sur sa capacité de répondre aux textes qui lui sont opposés. Et tout schéma qui ne peut s'en sortir qu'en tordant le sens souvent évident des textes bibliques *doit* être suspect. Le danger serait grand de voler la Bible aux croyants en leur faisant comprendre que, sans un grade en théologie, ils n'ont aucune réelle possibilité d'interpréter le texte. Ce faisant, nous serions tombés dans l'erreur des pharisiens qui méprisaient le peuple en se croyant meilleurs, plus sages et les seuls vraiment à même de comprendre le sens des Ecritures.

Ainsi, par exemple, notre schéma des origines doit se soumettre à des textes tels Genèse 6-9 et Exode 20.11. Les taire, ou leur donner une interprétation manifestement artificielle pour les adapter *de force* au schéma que nous aurions adopté est une indication claire que notre schéma a pris le pas sur la Parole de Dieu.



Ainsi aussi notre schéma eschatologique doit savoir écouter des textes comme Osée 14 ou Apocalypse 20 sans tout spiritualiser *pour la seule raison* que notre schéma l'exige.

C'est encore la même chose ici. Il n'y a que de cette manière que notre présomption sera tenue en bride. Quand le Seigneur se trouve face au tentateur, il ne répond pas seulement par son "Il est écrit", mais encore par son "Il est *aussi* écrit".

J'aimerais retourner à ce propos dans la conclusion. Mais il faudra d'abord montrer qu'une autre lecture est, pour le moins, possible et, peut-être, même plus indiquée ...

Pourtant, avant de me concentrer sur les pétales de cette tulipe théologique peu ordinaire, je voudrais toucher à une question plus générale, celle de la souveraineté de Dieu. Et avant cela, un petit peu d'histoire ne sera pas inutile. D'où vient cette question dans la doctrine chrétienne? Qui en furent les protagonistes? Qu'ont-ils compris et pourquoi cela a-t-il soulevé tant de réactions?

Ce chapitre d'histoire est, par la force des choses, assez fouillé et dense. Pour ceux qui ne s'intéressent pas ou peu à l'histoire, on peut bien sûr commencer la lecture au chapitre suivant, quitte à revenir plus tard à ce chapitre historique, ou à y chercher l'une ou l'autre citation. Mais il n'aurait pas été juste de faire l'impasse sur l'histoire de la doctrine augustinienne et calviniste.

## Où tout a commencé

Ce chapitre est un voyage à travers l'histoire de quelques 1400 ans, d'environ 150 à environ 1650 après Jésus-Christ. Si certains détails en sont assez connus, je pense à Augustin et Calvin, d'autres le sont nettement moins. On ne lit pas souvent les textes des penseurs chrétiens des premiers siècles. Qu'Augustin était opposé à Pélagé, beaucoup le savent. Mais combien ont lu des textes de Pélagé ? On parle facilement et souvent en mal, des arminiens, mais on ne cite jamais des textes d'Arminius.

Voilà le but de ce chapitre : donner un aperçu historique honnête du débat sur cette question à la frontière du savoir des hommes. Comment Dieu agit-il *dans* l'homme ? Cet homme, est-il libre de ses choix ? Tout est-il déterminé d'avance ? Je ne vais pas évaluer l'enseignement de ces auteurs anciens. Je veux les faire connaître, pour que nous puissions en parler avec plus d'équilibre. Aujourd'hui, dans nos milieux protestants, on pense que l'enseignement d'Augustin et de Calvin est le seul qui soit bibliquement fondé. Découvrons donc ces autres auteurs qui croyaient tout autant être dans le droit fil de la révélation chrétienne. Augustin autant que Calvin et ses successeurs ont été accusés d'avoir introduit une doctrine nouvelle. Même si on croit que leur doctrine est juste, il n'est pas superflu de comprendre les raisonnements de ceux qui ont pensé autrement. Le danger est toujours présent que nous déformions ce que d'autres enseignent, et que nous nous fabriquions un homme de paille.

Donc pas de polémique dans ce chapitre !

### **Le libre arbitre avant Augustin**

La question sur le libre arbitre et l'élection irrésistible au salut fait surface pour la première fois, dans l'Eglise chrétienne, au temps d'Augustin (354-430). Jusque là, c'est un sujet quasi absent dans les écrits des premiers chrétiens. On parle du libre arbitre, notamment de celui que Dieu a donné



à l'homme lors de la création, mais peu ou pas du libre arbitre après la chute, et encore moins de l'élection ou d'un déterminisme divin de tout et de tous.

Sur le libre arbitre, nous trouvons ce passage chez Justin Martyr (100-165) :

Que d'ailleurs, si nous parlons de prescience et de prédiction, on se garde bien de conclure que nous croyons à la fatalité et au destin. Non, et en voici la preuve. Il est, disons-nous, pour les méchants des punitions et des supplices, pour les bons des récompenses et des bienfaits; les prophètes nous ont appris cette doctrine, et nous en soutenons la vérité. S'il n'en était pas ainsi, si tous suivaient la loi du destin, où serait le libre arbitre ? car si c'était par nécessité que celui-ci est bon, celui-là mauvais, le premier ne serait pas digne d'éloges, pas plus que le second ne serait coupable. Et si le genre humain n'avait pas le pouvoir de choisir par un acte de sa libre volonté le sentier de la vertu ou le chemin du vice, il n'aurait pas à répondre de ses actions.

Mais l'homme a cette liberté de faire le bien ou le mal à son choix : nous le pouvons. Ne voit-on pas en effet le même homme tenir la conduite la plus diverse. Si la loi du destin le forçait à être méchant ou vertueux, certes il ne serait pas soumis à ces contradictions et à ces perpétuelles variations. Loin de là, il n'y aurait ni un homme vertueux ni un homme dépravé, puisque le destin serait la cause du mal et en même temps la cause du bien. Ou encore, nous tomberions dans cette doctrine dont nous avons parlé plus haut, et qui consiste à nier la vertu et le vice, et à ne voir dans le bien et le mal que des opinions différentes; ce qui est aux yeux de la saine raison une impiété et une absurdité monstrueuses.

Pour le destin inévitable tel que nous l'entendons, c'est celui qui attend les bons pour les récompenser selon leurs mérites, et les méchants pour leur infliger les supplices qu'ils ont encourus. Car Dieu n'a pas créé l'homme comme les plantes et les brutes qui ne savent ce qu'elles font; et l'homme ne mériterait ni récompense ni louange s'il n'avait pas le choix de la vertu et s'il y naissait tout façonné; de même qu'il ne pourrait encourir aucune peine s'il était méchant, et qu'il ne fut pas de lui-même, mais qu'enchaîné au vice par sa naissance, il ne pût se délivrer de son joug.

Justin Martyr, *Première apologie*, 43



Parmi ces rares mentions, on ne peut pas ne pas citer Irénée, évêque de Lyon (±130-202). Dans son livre *Contre les hérésies*, il écrit quelques passages qui touchent directement au libre arbitre.

... que Dieu a sauvegardé en tout temps et le libre arbitre de l'homme et son exhortation à lui, afin que ceux qui auront désobéi soient jugés justement pour avoir désobéi, et que ceux qui auront obéi et cru en lui soient couronnés de l'incorruptibilité. (livre 4,1,5)

Pour Irénée, il semble que le libre arbitre est le fondement du jugement. Leur désobéissance est fruit de leur liberté de choix, de même que la couronne de la vie semble être accordée selon la même raison. Il poursuit dans la section suivante, toute entière consacrée au sujet de la liberté humaine :

Cette parole : "Que de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, et vous n'avez pas voulu !" illustre bien l'antique loi de la liberté de l'homme. Car Dieu l'a fait libre, possédant dès le commencement sa propre faculté de décision, tout comme sa propre âme, pour user du conseil de Dieu volontairement et sans être contraint par celui-ci. La violence, en effet, ne se tient pas aux côtés de Dieu, mais le bon conseil l'assiste toujours. Et c'est pourquoi, d'une part, il donne le bon conseil à tous; d'autre part, il a mis dans l'homme le pouvoir du choix, comme il l'avait fait déjà pour les anges — car ceux-ci sont raisonnables —, afin que ceux qui auront obéi possèdent en toute justice le bien donné par Dieu et gardé par eux, tandis que ceux qui n'auront pas obéi se trouveront dépossédés de ce bien en toute justice et subiront le châtiment mérité. Car Dieu, dans sa bonté, leur avait donné le bien; mais eux, au lieu de le garder avec un soin scrupuleux et de l'estimer à sa valeur, ont méprisé la suréminente bonté de Dieu. Pour avoir rejeté le bien et l'avoir en quelque sorte craché loin d'eux, ils encourront donc le juste jugement de Dieu, comme l'a attesté l'apôtre Paul dans l'épître aux Romains, lorsqu'il dit : "Méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ignorant que la bonté de Dieu te pousse à la pénitence ? Par ton endurcissement et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le Jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu." " Mais en revanche, dit-il, gloire et honneur pour quiconque fait le bien."

Irénée ne parle pas ici d'Adam et Eve, mais, comme sa citation de Romains l'indique, au-delà du premier couple, il parle de la liberté de choix accordée aux hommes comme aux anges et dont ils se sont mal servis. Par la suite, cela devient encore plus clair :



Et ce n'est pas seulement dans les actes, mais jusque dans la foi, que le Seigneur a sauvegardé la liberté de l'homme et la maîtrise qu'il a de soi-même : "Qu'il te soit fait selon ta foi", dit-il, déclarant ainsi que la foi appartient en propre à l'homme par là même que celui-ci possède sa décision en propre. Et encore : "Tout est possible à celui qui croit." Et encore : "Va, qu'il te soit fait selon ta foi." Et tous les textes analogues qui montrent l'homme libre sous le rapport de la foi. Et c'est pourquoi "celui qui croit en lui a la vie éternelle, tandis que celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui". C'est donc en ce sens que le Seigneur, tant pour montrer son bien à lui que pour signifier le libre arbitre de l'homme, disait à l'adresse de Jérusalem : "Que de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous n'avez pas voulu ! C'est pourquoi votre maison va vous être abandonnée."

...

Mais, objecte-t-on, il n'aurait pas dû faire les anges tels qu'ils pussent désobéir, ni les hommes tels qu'ils devinssent aussitôt ingrats envers lui par là même qu'ils seraient doués de raison et capables d'examen et de jugement, et non — comme les êtres dépourvus de raison et de vie qui ne peuvent rien faire par leur propre volonté, mais sont entraînés au bien par nécessité et par force — assujettis à une unique tendance et à un unique comportement, inflexibles et privés de jugement, incapables d'être jamais autre chose que ce qu'ils auraient été faits.

Dans une telle hypothèse, répondrons-nous, le bien n'aurait aucun charme pour eux, la communion avec Dieu serait sans valeur, et il n'y aurait rien de désirable dans un bien qui leur serait acquis sans mouvement ni souci ni application de leur part et aurait surgi automatiquement et sans effort; par suite, les bons n'auraient aucune supériorité, puisqu'ils seraient tels par nature plus que par volonté et qu'ils posséderaient le bien automatiquement et non par libre choix; aussi ne comprendraient-ils même pas l'excellence du bien et ne pourraient-ils en jouir. Car quelle jouissance du bien pourrait-il y avoir pour ceux qui l'ignoraient? Quelle gloire, pour ceux qui ne s'y seraient pas exercés? Quelle assurance, pour ceux qui n'y auraient pas persévéré? Quelle couronne enfin, pour ceux qui n'auraient pas conquis celle-ci de haute lutte?

...

...La lumière ne subjugué personne de force : Dieu ne violente pas davantage celui qui refuserait de garder son art. Ceux qui se sont séparés de la lumière du Père et ont transgressé la loi de la liberté se sont séparés par leur faute, puisqu'ils avaient été faits libres et maîtres de leurs décisions. Et Dieu, qui sait toutes choses par avance, a préparé aux uns et aux autres des demeures



appropriées : à ceux qui recherchent la lumière de l'incorruptibilité et courent vers elle, il donne avec bonté cette lumière qu'ils désirent; mais à ceux qui la méprisent, se détournent d'elle, la fuient et, en quelque sorte, s'aveuglent eux-mêmes, il a préparé des ténèbres bien faites pour ceux qui se détournent de la lumière, et à ceux qui fuient la soumission à Dieu il a préparé un châtiment approprié. Or la soumission à Dieu est l'éternel repos, en sorte que ceux qui fuient la lumière aient un lieu digne de leur fuite et que ceux qui fuient l'éternel repos aient une demeure appropriée à leur fuite. Car, comme tous les biens se trouvent auprès de Dieu, ceux qui fuient Dieu de leur propre mouvement se frustreront eux-mêmes de tous les biens : ainsi frustrés de tous les biens qui se trouvent auprès de Dieu, ils tomberont à bon droit sous le juste jugement de Dieu. Car ceux qui fuient le repos vivront justement dans la peine, et ceux qui ont fui la lumière habitent justement les ténèbres. Il en est comme de cette lumière passagère : ceux qui la fuient sont cause de ce qu'ils sont privés de la lumière et habitent les ténèbres, et ce n'est pas la lumière qui est pour eux cause d'un tel séjour, ainsi que nous l'avons dit plus haut; de même ceux qui fuient l'éternelle lumière de Dieu qui renferme tous les biens, habiteront par leur faute d'éternelles ténèbres, privés qu'ils seront de tous les biens pour avoir été pour eux-mêmes cause d'un tel séjour. (Livre 4,3,2)

Tout cela est frappé du bon sens, bien sûr. Mais notez qu'Irénée ne semble rien savoir d'une éventuelle doctrine de deux volontés en Dieu. Notez qu'il ne relie ces choix et leurs conséquences à aucune décision divine antérieure. Il aurait probablement été choqué par une telle pensée ! Selon lui, si l'homme ne possédait pas de libre arbitre, il deviendrait à l'image des bêtes. Il serait programmé, en quelque sorte. L'absence du libre arbitre n'est donc pas équivalente à la souveraineté totale de Dieu qui déterminerait les choix humains, mais à une vie inférieure.

Dans le livre cinq, nous trouvons encore le passage suivant où Irénée redit ce qu'il croit au sujet de la liberté humaine :

Si donc la venue du Fils, tout en atteignant pareillement tous les hommes, est cependant propre à opérer un jugement et à séparer les croyants d'avec les incrédules — car c'est de leur propre mouvement que les croyants font sa volonté, comme c'est aussi de leur propre mouvement que les incrédules ne reçoivent pas son enseignement —, il est clair que son Père aussi a créé pareillement tous les hommes possédant chacun sa propre capacité de décision et son libre arbitre, mais qu'il n'en veille et n'en pourvoit pas moins à toutes choses, "faisant lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et pleuvoir sur les justes et sur les injustes". (Livre 5,3,1)



Une "tulipe" peu ordinaire

La fin de cette citation ne veut pas dire que Dieu agit en fait "par derrière", mais que cette liberté ne s'exerce pas pour autant dans un vide : Dieu agit sur les circonstances qui influencent les hommes. Mais cela n'annule pas cette liberté.

Irénee n'écrit pas un traité sur la question. Sa préoccupation est ailleurs. Mais "en passant", il montre comment était comprise la liberté humaine en son temps. Il ne faut pas non plus oublier le lien étroit qui le relie, via des hommes comme Polycarpe de Smyrne, aux apôtres.

Un autre témoin de cette même époque est Clément d'Alexandrie (±150-215). Il écrit :

Mais nous qui, grâce au témoignage des saintes Ecritures, sommes convaincus que Dieu a communiqué à l'homme la libre et souveraine faculté de choisir ou de rejeter, appuyons-nous sur la foi avec la confiance d'un jugement inébranlable, avec l'ardeur d'un esprit zélé. N'avons nous pas choisi le Verbe qui est la vie ? En croyant à sa voix nous avons cru en Dieu; en effet, qui croit au Verbe connaît la vérité.

(Clément d'Alexandrie, *Stromata* II,4)

Je pourrais ajouter cette citation de Cyprien de Carthage (±200-258) :

Il dépend de notre libre arbitre de croire ou de ne pas croire.

Au Deutéronome : "J'ai mis devant vous la vie et la mort, le bien et le mal; choisissez donc la vie, afin que vous viviez." (Dt 30,19) ... (Les témoignages contre les Juifs, livre 3,52)

Bien plus tard, vers la fin du quatrième siècle, c'est toujours essentiellement de la même façon que réagit un Jean Chrysostome, évêque de Constantinople :

Certainement tout au monde est soumis à la divine puissance, mais de telle sorte que, notre libre arbitre n'en est aucunement blessé. — Mais alors, si tout dépend de Dieu, direz-vous, pourquoi nous attribue-t-il la faute ? — Aussi bien ai-je dit : De telle sorte cependant que notre libre arbitre n'en est point blessé. L'œuvre dépend donc à la fois et de son pouvoir et de notre pouvoir. Il faut, en effet, que nous choissions d'abord le bien, et après notre choix fait, Dieu apporte son concours. Il ne prévient pas nos volontés, pour ne pas anéantir notre liberté. Mais quand nous avons choisi, aussitôt il nous apporte un secours abondant.

Jean Chrysostome (347-407), *Homélie 12.3 sur Hébreux*



Il y a là une distinction importante à faire : Dieu n'anéantit pas notre liberté de choix, mais nous rend dépendant de son secours. Il donne le pouvoir, sans lequel le salut serait hors atteinte pour tout homme.

## Pélage

Le quatrième siècle avait vu la fin de la persécution des chrétiens dans l'Empire romain. Puis, en 380, les deux empereurs romains – oriental et occidental – proclament que le Christianisme sera désormais la seule religion officielle et obligatoire dans leurs états. C'est à la fois la victoire ultime et la défaite totale de la foi chrétienne. Ce décret scelle la transformation de la foi chrétienne en chrétienté et avec elle l'afflux massif des païens dans l'Eglise, sans connaître une expérience de conversion. L'Eglise devient ainsi de plus en plus mondaine. C'est ce qu'observera Pélage (±354-±420), un moine originaire de Bretagne (c'est l'actuelle Grande Bretagne), où la discipline dans les églises et les monastères étaient plutôt rigoureuse. Il a sans doute été scandalisé par la légèreté de la vie chrétienne quand il arrive à Rome tout à la fin du quatrième siècle et s'est mis à prêcher pour ramener les chrétiens à une vie plus rigoureuse. Puis, après le sac de Rome par Alaric le Goth en 410, il arrive en Afrique du Nord où Augustin (354-430) est évêque d'Hippone.

Si leur premier rapport est plein de déférence et de gentillesse, comme en témoigne la très courte lettre d'Augustin à Pélage (sa lettre 146, peut-être écrite en 410), une fois Augustin au courant de l'enseignement de Pélage, et libéré de sa préoccupation avec les Donatistes, il se met à écrire sérieusement contre le moine celte. Voici le texte de cette brève lettre courtoise :

Augustin à son bien-aimé seigneur et cher frère Pélage, salut dans le Seigneur. Je vous rends grâce d'avoir bien voulu me donner la joie de recevoir de vos lettres, et de m'avoir appris que vous vous portez bien. Que le Seigneur vous accorde les biens par lesquels vous soyez toujours bon, et puissiez-vous vivre éternellement avec lui, mon bien-aimé seigneur et très-cher frère. Quoique je ne me reconnaisse pas digne des louanges que votre bienveillance me donne, il m'est impossible pourtant de ne pas en être touché; mais je vous demande de prier pour moi, afin que je devienne, à l'aide du Seigneur, tel que vous croyez que je suis.



Dans un monde chrétien qu'il perçut comme trop relax, Pélage entend prêcher sur la prière augustinienne : "Donne ce que tu commandes et commande ce que tu veux". Ce qu'il perçoit est que cet enseignement d'Augustin était en contradiction avec la compréhension chrétienne traditionnelle de la grâce et du libre arbitre, en faisant de l'homme une simple marionnette, un robot. Ce n'était pas que pour lui on soit sauvé par ses propres efforts, mais que l'on devrait se tourner librement vers la grâce de Dieu qui sauve.

Pélage perçoit une grâce devenue trop facile. Il se dit : Avons-nous besoin de la grâce de Dieu pour obéir à ses commandements ? Si nous sommes responsables de vivre en chrétien, c'est que nous en avons la capacité. Une responsabilité morale implique une capacité morale. Si l'homme doit dépendre de la grâce de Dieu pour obéir à ses commandements, cette responsabilité morale n'existe plus. Cela permet de comprendre où se situe le débat. Pélage ne parle pas vraiment de comment *devenir* chrétien, mais de comment *vivre* en chrétien. Son souci était l'éthique.

"L'essentiel de son message était qu'il n'y a qu'une vie authentiquement chrétienne, celle du chemin vers la perfection, et que ce chemin n'avait pas de place pour des chrétiens de nom. S'il était parti pour le désert syrien ou égyptien, il aurait probablement été regardé comme un "abba" respecté. Au lieu de cela, il est entré en collision avec le Christianisme confortable qui était devenu le fondement de l'unité dans l'Eglise impériale. Le résultat en a été qu'il est entré dans l'histoire comme l'hérétique principal de l'Occident."

Dans son enseignement, Pélage mit l'accent sur la *capacité* des chrétiens de respecter les commandements de Dieu (il n'y avait pas vraiment de discussion sur la liberté). A cela s'ajoute une discussion sur le péché originel. Selon lui, l'homme n'est pas à ce point affecté par le péché qu'il soit devenu incapable de choisir le bien. Lui, ou ses successeurs, en déduisent donc que le baptême d'enfants n'est pas nécessaire. Cela semble conduire certains à ne voir en Christ qu'un exemple à suivre.

Nous devons pourtant rester prudents. Il ne reste pas beaucoup d'écrits de Pélage. Notre connaissance de lui est pour une partie substantielle déterminée par les citations, notamment chez Augustin. Celui-ci réagit,



dès 412, à ce qu'il perçoit comme l'erreur de Pélage. Il écrit dans une lettre :

Mais en parlant de certains qui attribuent trop à la volonté humaine, et qui s'imaginent que, puisque la loi a été donnée, la volonté est suffisante de par sa propre force pour accomplir cette loi, sans aucune assistance d'une grâce quelconque donnée par le Saint-Esprit, ... et par leurs raisonnements ils persuadent l'homme faible et appauvri de croire que ce n'est pas de notre devoir de prier pour que nous n'entrions pas en tentation.

Pas qu'ils osent dire cela ouvertement; mais, qu'ils soient d'accord ou non, ceci est la conséquence inévitable de leurs doctrines. ... [A quoi bon de dire : Veillez et priez] si cela était totalement dans le pouvoir de la volonté humaine et que cela n'a pas besoin de la grâce divine en vue de son accomplissement ?

Augustin, Lettre 145 à Anastasius, 8

Quand plus tard, Pélage passe à Jérusalem, il suscite la colère de Jérôme :

C'est en vain que vous tâchez, par la plus noire de toutes les impostures, de nous faire passer dans l'esprit d'une populace ignorante et crédule pour des gens qui nient le libre arbitre. Nous disons anathème à quiconque le nie. Au reste, ce n'est point précisément le libre arbitre qui nous distingue des bêtes, puisque, comme j'ai déjà dit, il a besoin du secours continuel de Dieu; c'est ce que vous nous refusez; vous prétendez au contraire que, quand une fois on a reçu le libre arbitre, on peut aisément se passer de ce secours. Il est vrai que le libre arbitre rend la volonté libre, mais il ne nous donne pas pour autant le pouvoir de faire le bien. Ce pouvoir ne nous vient que de Dieu seul, qui n'a besoin d'aucun secours étranger.

Jérôme (±347-420), Epistola 133, 10 *Ad Ctesiphontem. Adversus Pelagium*

Le point clé, selon Jérôme, n'est donc pas le libre arbitre, communément accepté par les chrétiens jusque là, mais la capacité, le pouvoir de faire le bien. Pélage aurait dit : "Ces choses se suivent et se tiennent : si l'homme a le devoir d'éviter le péché, c'est qu'il le peut; il serait injuste et absurde de lui attribuer à crime ce qui ne dépend pas de lui d'éviter. S'il ne le peut pas, il n'a aucune obligation." Augustin transmet l'enseignement suivant des Pélagiens : "ils soutiennent que, « après avoir reçu les préceptes divins, nous pouvons, par nos propres forces et par notre libre arbitre, nous rendre saints et immaculés à ses yeux dans la charité; et parce que cette heureuse disposition de notre part était connue de Dieu par sa prescience infinie, voilà pourquoi, dès avant la formation du monde, il nous a choisis et prédestinés en Jésus-Christ »" (Augustin, *De la*



*prédestination des saints*, 38). Sa théologie est ainsi une négation de la grâce. Et cela va provoquer une réaction très lourde de la part d'Augustin qui y consacra plusieurs livres.

Mais avant d'y arriver, essayons de mieux cerner ce qu'enseignait Pélage.

Augustin rapporte de lui la phrase suivante :

J'anathématise celui qui croit ou enseigne que la grâce de Dieu, sous l'inspiration de laquelle Jésus-Christ est venu en ce monde pour sauver les pécheurs, ne nous est pas nécessaire, non seulement pour chaque heure ou pour chaque moment, mais encore pour chacune de nos actions. Ceux qui portent ainsi atteinte à la nature même et à l'existence de la grâce, sont dignes des châtiments éternels.

*De la grâce de Jésus-Christ et du péché originel*, 1,2.

Augustin ajoute à cette citation le commentaire suivant :

En effet, s'il admet que la grâce et le secours de Dieu nous aident pour ne pas pécher, il fait consister cette grâce et ce secours dans la nature et le libre arbitre, dans la loi et la doctrine. En d'autres termes, ce que l'on appelle le secours de Dieu n'est autre chose que l'acte par lequel il nous est révélé et montré ce que nous devons faire pour éviter le péché. Quant à agir avec nous, quant à nous inspirer même de la dilection pour le bien que nous connaissons à faire, il n'est besoin pour cela d'aucun secours extérieur.

4. En effet, dans l'accomplissement des préceptes divins, Pélage distingue trois choses : la possibilité, la volonté et l'action. Avec la première l'homme peut être juste; avec la seconde l'homme veut être juste ; avec la troisième l'homme devient juste. La première nous est donnée par le Créateur de la nature, elle ne dépend pas de notre pouvoir, et nous l'avons lors même que nous ne voudrions pas. Quant à la volonté et à l'action, elles nous appartiennent en propre et ne dépendent que de nous. Quant à la grâce de Dieu, elle n'est un secours ni pour la volonté ni pour l'action, mais uniquement pour ce qui ne relève pas de notre puissance, c'est-à-dire pour la possibilité que nous ne tenons que de Dieu. (3,4)

Suit alors une longue citation de Pélage :

... voici textuellement celles de Pélage : "Nous distinguons ces trois choses, et après mûr examen nous les établissons dans l'ordre suivant : Nous plaçons en premier lieu le pouvoir, en second lieu le vouloir, en troisième lieu l'être. Nous faisons résider le pouvoir dans la nature, le vouloir dans le libre arbitre, et l'être dans l'effet ou l'action. Le pouvoir dépend de Dieu seul qui l'a conféré à sa créature; quant au vouloir et à l'être, ils dépendent de l'homme, puisqu'ils découlent du libre arbitre comme de leur source. Dès lors la gloire de



l'homme réside dans sa volonté et dans ses bonnes actions; cependant Dieu lui-même n'est pas étranger à cette gloire, puisque c'est lui qui donne la possibilité de la volonté et de l'action, et que par sa grâce il vient sans cesse en aide à cette possibilité. Si donc l'homme peut vouloir le bien et le faire, c'est de Dieu seul qu'il tient ce pouvoir. Ce pouvoir à son tour n'a besoin, pour exister, ni de la volonté ni de l'action, tandis que la volonté et l'action ne sauraient exister sans ce pouvoir. Je suis donc libre de n'avoir ni la bonne volonté ni l'action; mais il m'est impossible de ne point avoir la possibilité du bien; elle existe en moi malgré moi, car elle est essentiellement inhérente à toute nature créée. Quelques exemples éclairciront cette doctrine. Le pouvoir de distinguer les objets par nos yeux ne dépend pas de nous, mais il dépend de nous de voir bien ou mal. Généralisant ma pensée, j'affirme que nous pouvons faire, dire, penser le bien, mais ce pouvoir nous vient de celui qui nous l'a donné et qui l'aide de son secours; mais quand nous faisons, ou que nous disons, ou que nous pensons le bien, tout cela est exclusivement notre œuvre propre, puisque nous pouvons donner à ces opérations une direction mauvaise. Quand donc, pour confondre votre calomnie, nous répétons que l'homme peut rester sans péché, cet aveu de notre possibilité reçue est une action de grâce et de louange rendue à Dieu de qui nous vient cette possibilité; et ce serait folie pour l'homme de tirer gloire d'une chose qui se rapporte exclusivement à Dieu. En effet, nous ne parlons ni de la volonté ni de l'action, mais uniquement de la possibilité."

(5. La citation de Pélagie vient de son livre *De libro arbitrio*)

Et un peu plus loin, en citant de nouveau Pélagie :

En effet, dans un de ces passages nous lisons : "Ne font-ils pas preuve d'une profonde ignorance ceux qui nous accusent de porter atteinte à la grâce divine, parce que nous disons que cette grâce ne saurait produire en nous une sainteté parfaite sans le concours de notre volonté ? Est-ce donc à sa grâce que Dieu a imposé des préceptes? N'est-ce pas aux hommes eux-mêmes, mais en se réservant de leur venir en aide par sa grâce, afin que ce qu'ils sont obligés de faire par leur libre arbitre, ils le fassent plus facilement avec le secours de la grâce ?" (8)

Pélagie se pose à lui-même une question, relativement à une épître de l'Apôtre : "Comment, dit-il, restera vraie cette parole de l'Apôtre : Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et l'action ?" Il comprenait lui-même l'évidente contradiction de cette parole avec sa propre doctrine. C'est donc pour la lever qu'il ajoute : "Dieu opère en nous de vouloir ce qui est bon, de vouloir ce qui est saint, quand, nous voyant livrés aux cupidités terrestres et attachés aux choses présentes comme de vils animaux, il allume dans nos cœurs des désirs plus nobles et fait briller à nos yeux la grandeur de la gloire



future et l'espérance des récompenses éternelles; quand par la révélation de la sagesse il soulève jusqu'au désir de Dieu notre volonté tremblante; quand enfin, quoique vous souteniez le contraire, il nous persuade de tout ce qui est bien." (11)

### **La lettre à Démétrias**

La seule œuvre complète qui nous soit parvenue de la main de Pélage est sa lettre à la jeune Démétrias, conservée parce qu'on avait cru qu'elle était de la main de Jérôme, qui avait également écrit une lettre à cette jeune fille. Soit dit en passant que la comparaison de ces deux lettres est intéressante. Jérôme écrit une lettre plus flatteuse et, finalement, avec peu de consistance. Son seul vrai conseil se limite à dire : "Aime à occuper ta pensée avec la lecture des Ecritures." Cela se compare à ce conseil de Pélage : "Lis les saintes Ecritures de telle façon que tu n'oublies jamais qu'elles sont les paroles de Dieu. ... On ne peut mieux utiliser le texte divin qu'en le tenant devant soi comme un miroir. (23.2) Pélage écrit une lettre bien plus "pastorale" qui a dû être bien reçue. Concernant la virginité, sujet qui nous préoccupe peu aujourd'hui, mais qui fut un sujet important dans l'Eglise ancienne, partant de 1 Corinthiens 7, Pélage avait une même opinion que la plupart des auteurs des premiers siècles.

Mais ce qui nous concerne ici est la doctrine. Pélage écrit (2.2) : "Le Seigneur de la justice voulait que l'homme soit libre pour agir, sans y être forcé; c'est la raison pour laquelle il l'a livré à son propre jugement (Ecclésiastique 15.14). Il a mis devant lui la vie et la mort, le bien et le mal, pour qu'il reçoive ce qu'il préfère. Ainsi, nous lisons dans le Deutéronome : *J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives* (30.19)." Un peu plus loin (3.2) : "Dieu a voulu faire à sa créature rationnelle le don de faire le bien librement et la capacité d'exercer un choix libre, en implantant en l'homme la possibilité de choisir les deux alternatives. ... Notre très excellent Créateur voulait que nous soyons capables de faire l'un comme l'autre, mais de faire seulement l'un, le bien, selon son commandement, nous donnant la capacité de faire le mal dans le seul but que nous fassions sa volonté en exerçant la nôtre. Cette capacité même de faire le mal est un bien – pourquoi ? Parce que cela rend le bon choix encore meilleur en le



rendant volontaire et indépendant, non pas obligé par la nécessité, mais avec la liberté de décider pour nous-mêmes."

Pélage remarque que même les païens sont capables de faire de bonnes choses. Alors, si "même les hommes sans Dieu peuvent montrer ainsi comment Dieu les a faits, considère de quoi les chrétiens sont capables puisque leur nature et leur vie ont été instruites pour le mieux par le Christ et qu'ils sont, en plus, assistés par le secours de la grâce divine." Il cite alors (4.2) Romains 2.15,16 pour souligner le rôle de la conscience, cette loi intérieure qui agissait dans l'Ancien Testament.

Pour Pélage, dire que l'on fait le mal par obligation de notre nature n'est pas satisfaisant. "Nous ne faisons ni le bien ni le mal sans l'exercice de notre volonté, et nous avons toujours la liberté de faire l'un ou l'autre, puisque nous pouvons toujours faire l'un ou l'autre." (8.1) Il ne parle pas ici de salut, mais de sainteté. On pourrait résumer son propos en disant qu'il n'y a pas de sainteté sans le concours actif de notre volonté.

"Même avant que la loi ait été donnée, longtemps avant la venue de notre Seigneur et Sauveur, on nous dit que plusieurs ont vécu des vies saintes et justes. A combien plus forte raison devons-nous croire que cela est possible après la lumière de sa venue, maintenant que nous avons été instruits par la grâce de Christ et nés de nouveau comme des hommes meilleurs : purifiés par son sang, encouragés par son exemple à poursuivre la justice parfaite, nous devrions sûrement vivre une vie meilleure que ceux qui vivaient avant le temps de la loi, et meilleure aussi que ceux qui ont vécu sous la loi, puisque l'apôtre dit : *Le péché ne dominera pas sur vous, car vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce.* (Romains 6.14) (8.3)

Sur ce chemin de la foi, atteindrons-nous la perfection ? Pélage écrit (27.3) : "Tant que nous sommes dans ce corps, nous ne devrions jamais croire que nous ayons atteint la perfection, car en refusant de le croire, nous nous donnons une meilleure chance d'atteindre notre but. Tant que nous luttons pour atteindre l'objectif devant nous, nous ne reculerons pas, mais dès que nous arrêtons, nous prenons le chemin qui descend."

Dans sa confession de foi, Pélage écrit : "Nous possédons le libre arbitre de telle façon que nous sommes toujours dépendants du secours de Dieu.